



impossibilité exceptionnelle de prendre en charge le transport lors des vacances.

Par **LILOU35000**, le **01/11/2025 à 15:52**

Bonjour,rrnrnJe vais subir deux opérations chirurgicales avec immobilité, arrêts maladie, et rééducation.rnrnJe ne pourrais pas utiliser mon véhicule ni me tenir debout très longtemps.rnrncela va impacter deux période de vacances scolaire et donc deux trajets que j'aurais eu à ma charge selon le jugement établi par le JAF il y a trois ans.rnrnJ'ai l'intention d'envoyer un recommandé pour avertir le père de mon enfant et qu'il puisse s'organiser pour la prise en charge Aller/Retour pour ces deux périodes.rnrnJe précise que j'ai la garde principale de mon enfant, que j'ai toujours assumer pleinement la prise en charge des trajets contrairement à son père qui s'est régulièrement fait remplacer ou systématiquement retardait le moment de prendre son enfant.rnrnNous sommes très éloignés, quatre heures de route separent nos domiciles. rnrnJe suis relativement inquiète, l'autre parent à la facheuse habitude de vouloir me nuire, que suis-je censé faire pour être dans les clous vis à vis du JAF ou de la loi?rnrnmerci d'avance.rnrn rnrnCordialement.